

Création de société civile Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

CCM VILLENEUVE D ASCQ ANNAPPES 23 RUE DE LA STATION 59650 VILLENEUVE D ASCQ déclare et atteste avoir reçu la somme de 1 000 €.

Mme Binon épouse Martni Valériane, gérant de la société 13EME VALBIBI, société civile actuellement en cours de formation dont le siège social se situe APPT 41 18 RUE DES METISSAGES 59200 TOURCOING, déclare, sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

- Associé : Mme Martin Valériane apt a 41 18 rue des metissages 59200 Tourcoing
Nombre de parts : 10 Montant versé : 100 €

- Associé : M Martin Emmanuel apt 41 18 rue des metissages 59200 Tourcoing
Nombre de parts : 90 Montant versé : 900 €

En conséquence, sur demande de Mme Binon épouse Martni Valériane, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation.

Dans le cas où la société ne serait pas finalement immatriculée, cette somme pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur instructions conjointes de l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 14 août 2024

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

lu et approuvé



Emeline Lemaitre
Chargé affaire Professionnel



JST16

